09/04/2025

Centre scolaire de PLOUGUENAST-LANGAST: circuits spécifiques.

030901-1A - HENON - PLOUGUENAST

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: S.A.S. VOYAGES COLLIER

398	HÉNON CENTRE	07:00
1137	PLÉMY EGLISE (ABRIBUS)	07:10
FORVILLE	PLÉMY FORVILLE	07:14
La Tercherie	PLÉMY LA TERCHERIE	07:20
	GAUSSON TERRAIN DES SPORTS (RUE DU STADE D27)	07:26
	GAUSSON LE CHAUCHIX (INTER.LA BECHAIS)	07:30
9865	GRÂCE-UZEL ZI LE TOURLANQUIN	07:35
859	LA MOTTE R.DES AUBEPINES (STADE ABRIBUS)	07:45
1487	PLOUGUENAST-LANGAST SAINT-THEO	07:50
	PLOUGUENAST-LANGAST - (ST-THÉO) 3 TERCIA - PLOUGUENAST-LANGAST	07:52
	PLOUGUENAST-LANGAST (PLOUGUENAST) 16 LA MÉTAIRIE	07:55
1343	PLOUGUENAST-LANGAST COLLEGE PRIVE ST-JOSEPH - PLOUGUENAST	08:05

030901-Rm - POUGUENAST - HENON

Fréquence: --M---- Transporteur: S.A.S. VOYAGES COLLIER

1343	PLOUGUENAST-LANGAST COLLEGE PRIVE ST-JOSEPH - PLOUGUENAST	12:20
	PLOUGUENAST-LANGAST (PLOUGUENAST) 16 LA MÉTAIRIE	12:25
	PLOUGUENAST-LANGAST - (ST-THÉO) 3 TERCIA - PLOUGUENAST-LANGAST	12:26
1487	PLOUGUENAST-LANGAST SAINT-THEO	12:28
859_2	LA MOTTE R.DES AUBEPINES (STADE ABRIBUS)_2	12:34
9865_2	GRÂCE-UZEL ZI LE TOURLANQUIN_2	12:40
278	GAUSSON LE CHAUCHIX (INTER. LA RIANDIERE)	12:45
	GAUSSON TERRAIN DES SPORTS (RUE DU STADE D27)	12:48
La Tercherie	PLÉMY LA TERCHERIE	12:50
FORVILLE_2	PLÉMY FORVILLE_2	12:56
1137	PLÉMY EGLISE (ABRIBUS)	12:59
398	HÉNON CENTRE	13:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

030901-1R - POUGUENAST - HENON

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: S.A.S. VOYAGES COLLIER	
1343	PLOUGUENAST-LANGAST COLLEGE PRIVE ST-JOSEPH - PLOUGUENAST	17:00
	PLOUGUENAST-LANGAST (PLOUGUENAST) 16 LA MÉTAIRIE	17:05
	PLOUGUENAST-LANGAST - (ST-THÉO) 3 TERCIA - PLOUGUENAST-LANGAST	17:07
1487	PLOUGUENAST-LANGAST SAINT-THEO	17:09
859_2	LA MOTTE R.DES AUBEPINES (STADE ABRIBUS)_2	17:14
9865_2	GRÂCE-UZEL ZI LE TOURLANQUIN_2	17:21
278	GAUSSON LE CHAUCHIX (INTER. LA RIANDIERE)	17:26
	GAUSSON TERRAIN DES SPORTS (RUE DU STADE D27)	17:30
La Tercherie	PLÉMY LA TERCHERIE	17:32
FORVILLE_2	PLÉMY FORVILLE_2	17:40
1137	PLÉMY EGLISE (ABRIBUS)	17:43
398	HÉNON CENTRE	17:52

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de PLOUGUENAST-LANGAST: circuits spécifiques.

030902-1A - LANGAST - LE MENE - PLOUGUENAST

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: S.A.S. VOYAGES COLLIER

Le Bechet	PLOUGUENAST-LANGAST LE BECHET	07:05
	PLOUGUENAST-LANGAST - (LANGAST) LA TOUCHE GOUPIL - PLOUGUENAST-LANGAST	07:08
	LE MENÉ - (PLESSALA) SOUS LE FEU - LE MENE	07:11
La Ville Guibert	LE MENÉ LA VILLE GUIBERT	07:14
	LE MENÉ - (PLESSALA) LA BROUSSE - LE MENE	07:22
	LE MENÉ LE LAUNAY FUMÉ	07:34
	LE MENÉ - (PLESSALA) 49, LA VILLE AGAMP - LE MENE	07:36
	LE MENÉ LA VILLE JOSSE (CROISS.)	07:43
	LE MENÉ (PLESSALA) LES RUES DERRIEN (CARREF.)	07:45
	LE MENÉ (PLESSALA) RUE DE LA GRANDE CLOTURE / RD 1	07:50
7821	PLOUGUENAST-LANGAST - (LANGAST)1, LE HAUT DE L'ALLÉE - PLOUGUENAST-LANGAST	07:53
559	PLOUGUENAST-LANGAST LE MONTREL (D22)	07:55
557	PLOUGUENAST-LANGAST (LANGAST) R.DE LOUDEAC (ZENITH - ABRIBUS)	07:58
0000	PLOUGUENAST-LANGAST VIEUX BOURG_LE - PLOUGUENAST	08:03
1343	PLOUGUENAST-LANGAST COLLEGE PRIVE ST-JOSEPH - PLOUGUENAST	08:10

030902-Rm - PLOUGUENAST - LE MENE - LANGAST

Fréquence: --M---- Transporteur: S.A.S. VOYAGES COLLIER

1343	PLOUGUENAST-LANGAST COLLEGE PRIVE ST-JOSEPH - PLOUGUENAST	12:20
23953	PLOUGUENAST-LANGAST VIEUX BOURG_LE - LA MOTTE	12:25
557	PLOUGUENAST-LANGAST (LANGAST) R.DE LOUDEAC (ZENITH - ABRIBUS)	12:30
Le Bechet	PLOUGUENAST-LANGAST LE BECHET	12:31
	PLOUGUENAST-LANGAST - (LANGAST) LA TOUCHE GOUPIL - PLOUGUENAST-LANGAST	12:34
	LE MENÉ - (PLESSALA) SOUS LE FEU - LE MENE	12:36
La Ville Guibert	LE MENÉ LA VILLE GUIBERT	12:40
	LE MENÉ - (PLESSALA) LA BROUSSE - LE MENE	12:43
	LE MENÉ LE LAUNAY FUMÉ	12:45
	LE MENÉ - (PLESSALA) 49, LA VILLE AGAMP - LE MENE	12:48
	LE MENÉ LA VILLE JOSSE (CROISS.)	12:55
	LE MENÉ (PLESSALA) LES RUES DERRIEN (CARREF.)	12:58
	LE MENÉ (PLESSALA) RUE DE LA GRANDE CLOTURE / RD 1	13:00
7821	PLOUGUENAST-LANGAST - (LANGAST)1, LE HAUT DE L'ALLÉE - PLOUGUENAST-LANGAST	13:05
559	PLOUGUENAST-LANGAST LE MONTREL (D22)	13:11

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

030902-1R PLOUGUENAST - LE MENE - LANGAST

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: S.A.S. VOYAGES COLLIER	
1343	PLOUGUENAST-LANGAST COLLEGE PRIVE ST-JOSEPH - PLOUGUENAST	17:00
23953	PLOUGUENAST-LANGAST VIEUX BOURG_LE - LA MOTTE	17:05
557	PLOUGUENAST-LANGAST (LANGAST) R.DE LOUDEAC (ZENITH - ABRIBUS)	17:10
Le Bechet	PLOUGUENAST-LANGAST LE BECHET	17:11
	PLOUGUENAST-LANGAST - (LANGAST) LA TOUCHE GOUPIL - PLOUGUENAST-LANGAST	17:12
	LE MENÉ - (PLESSALA) SOUS LE FEU - LE MENE	17:15
La Ville Guibert	LE MENÉ LA VILLE GUIBERT	17:17
	LE MENÉ - (PLESSALA) LA BROUSSE - LE MENE	17:20
	LE MENÉ LE LAUNAY FUMÉ	17:25
	LE MENÉ - (PLESSALA) 49, LA VILLE AGAMP - LE MENE	17:28
	LE MENÉ LA VILLE JOSSE (CROISS.)	17:35
	LE MENÉ (PLESSALA) LES RUES DERRIEN (CARREF.)	17:38
	LE MENÉ (PLESSALA) RUE DE LA GRANDE CLOTURE / RD 1	17:40
7821	PLOUGUENAST-LANGAST - (LANGAST)1, LE HAUT DE L'ALLÉE - PLOUGUENAST-LANGAST	17:44
559	PLOUGUENAST-LANGAST LE MONTREL (D22)	17:50

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de PLOUGUENAST-LANGAST: circuits spécifiques.

030903-1A - LE MENE (St GOUENO) - PLOUGUENAST

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

2041	LE MENÉ (ST-GOUÉNO) CENTRE	07:05
2045	LE MENÉ RUE DES FORGES / LES AVENUES (CROISS.)	07:09
	LE MENÉ (ST-GOUÉNO) LE CHAUCHIS	07:12
	LE MENÉ LE MENE (COLLINEE) LA HAUTAYE	07:15
	LE MENÉ LES HAUTS DE L'HIVER	07:20
1224_2	LE MENÉ (PLESSALA) EGLISE_2	07:30
	LE MENÉ (PLESSALA) CHÂTEAU D'EAU	07:34
	LE MENÉ (PLESSALA) LA TRANCHANDAIE	07:37
	LE MENÉ LE PLESSIS D'EN BAS	07:41
	LE MENÉ KERMABON _CROISS.	07:45
	PLÉMY LA GUEFFAUDIERE	07:55
1343	PLOUGUENAST-LANGAST COLLEGE PRIVE ST-JOSEPH - PLOUGUENAST	08:10

030903-Rm - PLOUGUENAST - LE MENE (ST GOUENO)

Fréquence: --M---- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

1343	PLOUGUENAST-LANGAST COLLEGE PRIVE ST-JOSEPH - PLOUGUENAST	12:10
1224	LE MENÉ (PLESSALA) EGLISE	12:30
2041	LE MENÉ (ST-GOUÉNO) CENTRE	12:40
2045	LE MENÉ RUE DES FORGES / LES AVENUES (CROISS.)	12:44
	LE MENÉ (ST-GOUÉNO) LE CHAUCHIS	12:47
	LE MENÉ LE MENE (COLLINEE) LA HAUTAYE	12:50
	LE MENÉ LES HAUTS DE L'HIVER	12:55
	LE MENÉ (PLESSALA) CHÂTEAU D'EAU	13:07
	LE MENÉ (PLESSALA) LA TRANCHANDAIE	13:10
	LE MENÉ LE PLESSIS D'EN BAS	13:13
	LE MENÉ KERMABON _CROISS.	13:16
	PLÉMY LA GUEFFAUDIERE	13:25

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

030903-1R - PLOUGUENAST - LE MENE (ST GOUENO)

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.	
1343	PLOUGUENAST-LANGAST COLLEGE PRIVE ST-JOSEPH - PLOUGUENAST	17:00
1224	LE MENÉ (PLESSALA) EGLISE	17:20
2041	LE MENÉ (ST-GOUÉNO) CENTRE	17:30
2045	LE MENÉ RUE DES FORGES / LES AVENUES (CROISS.)	17:34
	LE MENÉ (ST-GOUÉNO) LE CHAUCHIS	17:37
	LE MENÉ LE MENE (COLLINEE) LA HAUTAYE	17:40
	LE MENÉ LES HAUTS DE L'HIVER	17:45
	LE MENÉ (PLESSALA) CHÂTEAU D'EAU	17:57
	LE MENÉ (PLESSALA) LA TRANCHANDAIE	18:00
	LE MENÉ LE PLESSIS D'EN BAS	18:03
	LE MENÉ KERMABON _CROISS.	18:06
	PLÉMY LA GUEFFAUDIERE	18:15

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de PLOUGUENAST-LANGAST: circuits spécifiques.

030904-1A - PLOUGUENAST - LA MOTTE - PLOUGUENAST

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

	PLOUGUENAST-LANGAST MONTORIEN	07:00
	PLOUGUENAST-LANGAST - (LANGAST) LE PERTUIS - PLOUGUENAST-LANGAST	07:07
	PLÉMY CARFORT (ABRI)	07:12
	PLOUGUENAST-LANGAST LA VALLÉE (CARREFOUR)	07:25
	PLOUGUENAST-LANGAST LA VILLE ERDUE	07:30
22865	LA MOTTE 1 QUIBALLION	07:36
853	LA MOTTE LE LONGUET (INTER.)	07:39
8453_2	LA MOTTE LA CROIX JARTEL	07:42
	LA MOTTE LA DOUVE AUX LOUAIS	07:45
	LA MOTTE LE PIGNON BLANC	07:47
1343	PLOUGUENAST-LANGAST COLLEGE PRIVE ST-JOSEPH - PLOUGUENAST	08:00

030904-R - PLOUGUENAST - LA MOTTE - PLOUGUENAST

Fréquence: --M---- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

1343	PLOUGUENAST-LANGAST COLLEGE PRIVE ST-JOSEPH - PLOUGUENAST	12:20
	PLOUGUENAST-LANGAST MONTORIEN	12:23
	PLOUGUENAST-LANGAST - (LANGAST) LE PERTUIS - PLOUGUENAST-LANGAST	12:30
	PLÉMY CARFORT (ABRI)	12:41
	PLOUGUENAST-LANGAST LA VALLÉE (CARREFOUR)	12:52
	PLOUGUENAST-LANGAST LA VILLE ERDUE	12:57
22865	LA MOTTE 1 QUIBALLION	13:02
853_2	LA MOTTE LE LONGUET (INTER.)	13:05
8453	LA MOTTE LA CROIX JARTEL	13:08
	LA MOTTE LA DOUVE AUX LOUAIS	13:11
	LA MOTTE LE PIGNON BLANC	13:13

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

030904-R - PLOUGUENAST - LA MOTTE - PLOUGUENAST

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.	
1343	PLOUGUENAST-LANGAST COLLEGE PRIVE ST-JOSEPH - PLOUGUENAST	17:00
	PLOUGUENAST-LANGAST MONTORIEN	17:03
	PLOUGUENAST-LANGAST - (LANGAST) LE PERTUIS - PLOUGUENAST-LANGAST	17:10
	PLÉMY CARFORT (ABRI)	17:21
	PLOUGUENAST-LANGAST LA VALLÉE (CARREFOUR)	17:32
	PLOUGUENAST-LANGAST LA VILLE ERDUE	17:37
22865	LA MOTTE 1 QUIBALLION	17:42
853_2	LA MOTTE LE LONGUET (INTER.)	17:45
8453	LA MOTTE LA CROIX JARTEL	17:48
	LA MOTTE LA DOUVE AUX LOUAIS	17:51
	LA MOTTE LE PIGNON BLANC	17:53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.